

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 22 JANVIER 2024**

**DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 17 - Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

**Date de convocation :** 16 janvier 2024

**Etaient présents :** Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET (arrivée à 19H55 pour la question n° 2) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

**Etaient excusés :** Charlène ARDUINI - Nathalie BOCQUET - Amélie CONTAT-FONTAINE - Elodie DA SILVA - Emmanuel DESAIRE - Daniel JORDANOU - David VERNEY

**Etaient absents :** Stephen MARTRES - Thomas SIMIER - Cédric VILLEMIN

**Pouvoirs : 7**

Charlène ARDUINI a donné pouvoir à Brian SINICKI  
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP  
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Fabienne ALTER  
Elodie DA SILVA a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE  
Emmanuel DESAIRE a donné pouvoir à Henri CHAUMONTET  
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO  
David VERNEY a donné pouvoir à Philippe SIMONNET

**Quorum : 14**

**Secrétaire de séance :** Clément BERTA

**DEL N° 2024-008 – ENVIRONNEMENT - AVIS SUR PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER RURAL  
DANS LA COMMUNE DE CRUSEILLES**

Exposé,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la saisine du Président du Conseil Départemental pour donner un avis sur le projet d'aménagement foncier proposé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Cruseilles (CCAF).

Excluant l'emprise cadastrale autoroutière, la CCAF de Cruseilles a proposé que soit mis en œuvre un aménagement foncier agricole et forestier destiné à remédier aux dommages causés par le passage de l'autoroute A41 Nord sur le territoire de Cruseilles. Il concerne une importante partie du territoire agricole de cette commune (932 ha).

Le territoire communal de Groisy n'est pas l'objet de la redistribution parcellaire. Néanmoins, il est susceptible d'être concerné par cette opération, si toutefois celle-ci parvenait à son terme, dans la mesure où les travaux connexes pourraient induire des changements sur le territoire communal limitrophe (réfection de chemins ruraux, mesures de préservation des cours d'eau...).

Un résumé de l'étude d'aménagement et des prescriptions contenues au COAD, réalisée par les bureaux d'études GEOFIT EXPERT et CEREG concernant l'aménagement foncier rural projeté sur la commune de Cruseilles ainsi que la proposition de plan de périmètre, ont été présentées à l'assemblée délibérante.

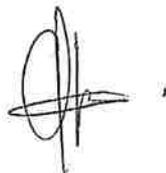
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

En application de l'article R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime,

- **PREND** acte de la proposition d'aménagement foncier faite par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Cruseilles et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes,

- **N'EMET PAS D'OBSERVATION** sur les prescriptions proposées par la CCAF de Cruseilles visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau (COAD), et sur les propositions de la commission communale sur l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et le périmètre dans lequel il sera appliqué.

Le Secrétaire de séance,  
Clément BERTA



Le Maire,  
Henri CHAUMONTET



**Acte certifié exécutoire :**  
Télétransmis en Préfecture le : 24/01/2024  
Publié le : 24/01/2024  
Le Maire,  
Henri CHAUMONTET

